

CONTRAINTES DE DOSE ET DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE

C Leleu², G Guichaoua¹, F Salmon¹, D Goulon¹, GP Fontaine¹

¹Centre de médecine nucléaire Georges Charpak, QUIMPER

²Centre Hospitalier de Quimper Cornouaille, QUIMPER

c.leleu@ch-cornouaille.fr

La notion de « contraintes de doses » est introduite dans la réglementation française (Article R4451-33) pour l'optimisation des expositions de la population et des travailleurs. Ces contraintes de dose ont pour objectif de réduire les niveaux d'exposition et d'améliorer considérablement les pratiques. Le centre de médecine nucléaire Georges Charpak définit de façon annuelle ces objectifs de dose individuels, collectif et d'ambiance. L'ensemble du personnel intervenant en zone réglementée est classé en catégorie B. Les contraintes de dose individuelles sont définies à 50mSv au niveau des extrémités, à 2mSv au niveau du corps entier. Les contraintes de dose collective sont définies 300mSv au niveau des extrémités et à 30mSv au corps entier.

Nous avons également défini des contraintes de doses ambiants. Ces contraintes sont définies sur la base d'un débit horaire par local. La dosimétrie d'ambiance temps réel, mise en place nous permet d'être alerté pour tout dépassement de seuil d'alerte fixé en fonction des locaux.

En cas de dépassement de l'un de ces seuils, un plan d'action est mis en œuvre visant à garantir l'optimisation des pratiques.

L'objectif de ce travail est donc de vous présenter la méthodologie mise en œuvre au centre de médecine nucléaire Georges Charpak.